

Histoire du village

En 930, l'abbaye de Saint-Maurice cède à Turimbert (grand personnage du royaume de Bourgogne, comte d'Ogoz, Comte de Gruyère) des terres situées à Maules. Outre l'agriculture, la région est connue pour un éperon rocheux fournissant des grosses pierres propres à la mouture du blé. Le nom du village de Maules vient du latin Molas, qui désigne ces meules de moulin, puis devient Molas Superiores. Il se transforme en Molis en 1145 et Moles en 1179. Les Mollettes, actuellement à Vaulruz, ont les mêmes origines.

est au début du XIIe siècle qu'est réellement créé le village de Maules, il y a environ 900 ans. Il appartient aux chevaliers de Maules, famille de petits seigneurs de la région. Entre 1137 et 1148, Guillaume de Maules fait plusieurs donations au couvent de l'abbaye d'Humilimont, pour le remède de son âme. Il donne entre autres les terres des Molettes, au-dessus de Vaulruz. Ce sont des prés, des pâturages, des terres incultes surtout et des forêts. Les religieux défrichent et bâtissent une grande ferme avec ses dépendances. C'est la Granges des Molettes, dont le domaine utile peut s'évaluer à près de milles poses. Au début du XIIIe siècle, la seigneurie passe aux mains de Guy de Montagny (1185-1250), coseigneur de Maules. En juin 1227, avec son fils Guillaume, il accorde au couvent le droit de pâturage sur la forêt de Maules et lui permet d'étendre ses possessions par un défrichement sur la Joux Noire. Ensuite Antoine de la Tour, chevalier et seigneur d'Illens, en devient le propriétaire. En 1309, Guillaume de Blonay (nommé aussi Mermet de Blonay) se marie avec Guillaumette de Billens (nommée aussi Mermette de Billens), fille et cohéritière du chevalier Humbert de Billens. Elle lui apporte la seigneurie de Maules, de Vaulruz, de Sâles et de Romanens. Ces droits sur Vaulruz, ainsi que la seigneurie de Sâles, Maules et Remaufens, sont vendus par le fils de Mermet, Nicolas de Blonay, le jeudi avant la Saint-Barnabé de l'an 1372, à Antoine Champion, pour 1060 florins, puis, par actes du 10 mai 1377 et du 15 janvier 1382, à son gendre Jacques Champion, fils d'Antoine, et châtelain de Vaulruz. Maules fait dès lors partie de la seigneurie de Vaulruz. Le 12 mars 1538, les descendants des Champion vendent à Fribourg la seigneurie de Vaulruz, dont Maules, pour 5000 écus. Fribourg crée alors le baillage de Vaulruz, dont Maules fait partie jusqu'en 1798. En 1699, Maules et les territoires voisins sont victimes d'un fléau naturel, une invasion de vermine, probablement des chenilles, qui dévorent tout : champs, prairies et jardins. Pour conjurer ce malheur, les habitants prennent alors l'engagement de cesser le travail à la St-Garin, la St-Théodule, la St-Magnus et la Ste-Brigitte, à sonner tous les samedis le couvre-feu et à réciter à ce moment-là cinq Pater et cinq Ave. Ces actes de dévotion sont approuvés par l'évêque à l'occasion de sa visite pastorale, en 1719. Mais, trente ans plus tard, l'envie n'y est plus et les autorités demandent au curé d'imposer une amende à ceux qui transgressent les vœux de 1699. En 1798, Le peuple helvétique se révolte. La République Helvétique est constituée et se dote d'une nouvelle constitution fédérale. Fribourg se dote également d'une nouvelle constitution dans laquelle les baillages sont abolis. Maules devient une commune et fait partie du district de Bulle. Avec la nouvelle constitution cantonale du 4 mars 1848, Maules fait alors partie du district de la Gruyère (appelé quelque temps district de la Montagne). Aujourd'hui, 160 ans plus tard, c'est toujours les cas. Maules est dès lors une petite commune heureuse et bien administrée. L'impôt y est inconnu, les finances n'en ont pas besoin pour boucler les comptes. Le rendement de 300 poses de forêts y suffit. Mais depuis que la commune a amélioré ses routes, beaucoup d'argent y a été consacré et un impôt a dû être voté. Depuis la deuxième guerre mondiale, 1939-1945, la commune de Maules exploite la tourbe des sites marécageux des Gurles. L'exploitation cesse en 1978 et ce terrain de 66 poses est repris par l'armée comme cible de tir pour l'aviation. Suite à l'initiative Rothenthurm acceptée par le peuple en 1987, le site des Gurles est inscrit dans les inventaires fédéraux des hauts-marais et font partie du patrimoine national. Au 1er janvier 2001, Maules fusionne avec les 3 autres communes de la Paroisse de Sâles (Romanens, Rueyres-Treyfayes et Sâles) afin de former une seule commune politique, la commune de Sâles.